Nations Unies A/57/411–S/2002/1036

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 162 de l'ordre du jour provisoire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 17 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint pour information (voir annexe) copie de la lettre que S. E. M. Alyaksandr Lukashenka, Président de la République du Bélarus, a adressée à S. E. M. George Bush, Président des États-Unis d'Amérique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, au titre du point 162 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Aleg **Ivanou**

* A/57/150.

02-59407 (F) 190902 190902

Annexe à la lettre datée du 17 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président de la République du Bélarus

Minsk, le 11 septembre 2002

Une année exactement s'est écoulée depuis les perfides attentats terroristes sans précédent commis contre des villes des États-Unis d'Amérique. Le monde civilisé tout entier a été ce jour-là aux côtés du peuple américain, uni avec lui dans sa souffrance intolérable. Nous portons encore dans nos coeurs le souvenir des innocents qui ont péri à New York, à Washington et en Pennsylvanie cet horrible matin du 11 septembre 2001.

Les criminels ont frappé aussi le Bélarus, malgré la distance qui le sépare des États-Unis : une jeune fille bélarussienne a perdu la vie dans les décombres du World Trade Center. Le peuple bélarussien, qui a connu les horreurs de la Seconde Guerre Mondiale et celles de la catastrophe de Tchernobyl, ne comprend que trop bien ce qu'ont éprouvé les citoyens américains.

À l'orée du XXIe siècle, le monde a dû comprendre la réalité et la gravité de défis et de menaces nouveaux. Nous avons dû comprendre aussi que seuls des efforts concertés permettront d'éliminer la menace du terrorisme international.

La République du Bélarus, qui se considère comme partie intégrante de la coalition internationale contre le terrorisme, a constamment soutenu les efforts décisifs déployés par les États-Unis et les autres pays dans le respect du droit international, pour faire cesser les activités terroristes et en prévenir l'apparition. Notre pays coopère activement au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, et a cherché à apporter tout son concours à cette cause commune.

Le territoire bélarussien n'a jamais abrité et n'abritera jamais de terroristes. Nous sommes tout disposés à poursuivre notre coopération constructive avec les États-Unis et les autres pays afin de remporter une victoire définitive sur le terrorisme international. Je crois fermement que la normalisation des relations bilatérales entre la République du Bélarus et les États-Unis d'Amérique, à laquelle il n'existe pas objectivement d'obstacles, peut être des plus bénéfiques pour nos deux peuples.

Au nom du peuple bélarussien et en mon nom propre, je vous prie, Monsieur le Président, de faire parvenir nos sincères condoléances aux Américains qui ont été touchés par les événements tragiques du 11 septembre 2001.

(*Signé*) Alyaksandr **Lukashenka**